Comité Départemental
de Basket Ball des Hautes Pyrénées

9 rue André BREYER – 65000 TARBES

05.62.51.25.85
cd65.basket@wanadoo.fr

Commission SPORTIVE

2016-2017
Règlements particuliers seniors

REGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS 2016-2017

1/ Féminines :

Pré-région Armagnac Bigorre : L'équipe terminant **première** à l'issue du championnat **accède au championnat régional 3**. Si cette équipe refuse la montée, c'est l'équipe classée seconde qui accédera à la division supérieure (éventuellement la troisième). L'équipe terminant dernière de ce championnat descendra en départementale. Dans l'éventualité d'une descente supplémentaire de R3 ou la constitution d'une poule de 10 , l'équipe classée avant dernière du championnat descendra aussi en départementale si le nombre de formations engagées en DF est inférieur ou égal à 6. Dans cette poule, deux équipes d'un même club pourront évoluer dans le même championnat, mais dans ce cas elles seront personnalisées.

A l'issue de la fin des rencontres de poule, des play-off seront organisés afin de déterminer le **Champion Départemental**.
Cette phase concerne les huit premiers du championnat.
Quarts de finale secs : 1 contre 8 – 2 contre 7 …. chez le mieux classé.
Demi Finales : AR (prolongation si égalité de points à l'issue des 2 matchs)
Finales : Aller, Retour et belle éventuelle chez le mieux classé.
Le premier match se déroulera chez le moins bien classé à l'issue du classement du championnat régulier.
Qualification à la Finale AB : vainqueur des Play Off DE PR-AB

Départementale F: L'équipe terminant première de cette poule accède au championnat Pré région ; éventuellement la seconde pour constituer une poule de dix.
Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12 , le championnat aura 2 poules : Les poules seront constituées en fonction du classement de la saison.
Ce championnat n'est pas soumis à désignation.
Rappel : toute équipe nouvellement engagée sera dans cette catégorie.

2 **Masculins** :

Pré-région : L'équipe terminant première à l'issue du championnat accède au championnat régional 3. Si cette équipe refuse la montée, c'est l'équipe classée seconde qui accédera à la division supérieure (éventuellement le troisième). L'équipe terminant dernière de ce championnat descendra en départementale. Dans l'éventualité d'une descente supplémentaire de R3 ou la constitution d'une poule de 10 , l'équipe classée avant dernière du championnat descendra aussi en départementale. Dans cette poule, deux équipes d'un même club pourront évoluer dans le même championnat, mais dans ce cas elles seront personnalisées.

A l'issue de la fin des rencontres de poule, des play-off seront organisés afin de déterminer le **Champion Départemental**.

Cette phase concerne les huit premiers du championnat si le calendrier le permet.
Quarts de finale : 1 contre 8 – 2 contre 7 …. chez le mieux classé.
Demi Finales : AR (prolongation si égalité de points à l'issue des 2 matchs)
Finales : Aller, Retour et Belle éventuelle chez le mieux classé.
Le premier match se déroulera chez le moins bien classé à l'issue du classement du championnat régulier.
Qualification à la Finale AB : vainqueur des Play Off de PRM

Départementale M: L'équipe terminant première de cette poule accède au championnat Pré région ; éventuellement la seconde pour constituer une poule de dix.
Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12 , le championnat aura 2 poules : Les poules seront constituées en fonction du classement de la saison.
Ce championnat n'est pas soumis à désignation.
Rappel : toute équipe nouvellement engagée sera dans cette catégorie.
Une équipe d'un comité voisin participant à notre championnat départemental aura la possibilité de monter en pré région Armagnac Bigorre.
Tous les cas particuliers, non prévus dans le règlement, seront traités par le comité départemental.

Règlement entériné par le comité directeur du 30 août 2016.